

**Plans de financement prévisionnels -Aménagements de voiries
en terminus de ligne GINKO Saône et Chaudfontaine**

Rapporteur : M. Jean-Claude ROY, Vice-Président

AVIS		
Commission n°4		Validation du Vice-Président
séance du 12/04/05	favorable	Le 28/04/05
Bureau		
séance du 12/05/05	favorable	

Inscription budgétaire	
<p align="center">BP 2005</p> <p align="center">Dépenses</p> <p align="center">Imputation : 2314.815</p> <p align="center">Recettes</p> <p align="center">Imputation : 1383.815</p>	<p>Solde avant opération : 1 300 000,00 € TTC</p> <p>Montant: de l'opération : 80 378,39 € TTC</p> <p>Solde après opération : 1 219 621,61 € TTC</p> <p>Subventions à recevoir : 27 741,97 € HT</p>

I. Contexte

Afin d'améliorer le réseau de transport Ginko, des travaux de voirie vont être réalisés pour la mise en place d'aires de retournement aux terminus des lignes 83 et 71, à Saône et Chaudfontaine.

L'objectif est d'assurer des terminus de ligne sécurisés et accueillants tant pour les usagers que pour les personnels du réseau (cf. documents en annexe).

Ces travaux se feront dans le cadre du marché à bon de commandes notifié le 25 avril 2002 prévu pour les aménagements de voirie attribué à l'entreprise STD.

Ces aménagements de voiries sont prévus dans la programmation CITE de 2005. La validation de cette programmation par la Commission Permanente du Conseil Général du Doubs a eu lieu le 19 avril 2005.

Dans le cadre de l'instruction des dossiers, un dossier de demande de subvention doit être déposé par chaque maître d'ouvrage auprès du Conseil Général pour attribution de la subvention précédemment programmée. Une délibération faisant état explicitement du plan de financement prévisionnel et en particulier des recettes attendues est nécessaire au montage dudit dossier de demande de subvention.

II. Plans de financement prévisionnels

I – Aménagement de voirie à Saône : retournement de la ligne 83

Total des investissements	Participation du département du Doubs	Participation de la CAGB
31 729, 93 € HT	12 691,97 € HT	19 037,96 € HT

2 – Aménagement de voirie à Chaudfontaine : retournement de la ligne 71

Total des investissements	Participation du département du Doubs	Participation de la CAGB
35 476,08 € HT	14 190,43 € HT	21 285,65 € HT

Les dépenses liées à la réalisation de ces deux aménagements s'élèvent à 67 206,01 € HT, soit 80 378,39 € TTC.

Les recettes attendues sont : 27 741, 97 €.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les plans de financement prévisionnels précités

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité : 90 voix